SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE TVA
687 SCFP

4305, local 104 rue
d'Iberville Montréal
(Québec) H2KH 2L5
Tél. : (514) 527-8895
general@scfp687.ca

Le vendredi 14 novembre 2025

Une restructuration après l'autre…

Deux ans à peine après la restructuration majeure de 2023, où 687 emplois (140 en février et 547 en novembre) ont été abolis au total, Groupe TVA a pris la décision de procéder à une autre restructuration, mais cette fois avec 87 postes ou emplois abolis.

Votre Syndicat, le SCFP 687, a tout fait et continue de tout faire pour accompagner le plus d'employés possible alors que les annonces touchent toutes les stations, à l'exception de celle de Québec. Toutefois, nous déplorons que les représentants de l'employeur n'aient pas voulu collaborer à libérer un journaliste des stations régionales afin de représenter et accompagner les équipes journalistiques. Le changement majeur qui s'annonce fera en sorte que les journalistes devront faire l'ensemble des tâches que faisaient le caméraman, en plus de la charge de travail qu'impose la couverture journalistique avec les besoins incessants de l'ensemble des émissions d'actualité de LCN et TVA. Ce changement touche aussi une partie du groupe de caméramans de la station de Montréal.

De plus, pour la station de Montréal, TVA a décidé de fermer le département du Contrôle Qualité, qui s'affairait à maintenir un niveau de qualité technique de ce qui était diffusé sur l'ensemble de nos chaînes, de même que le département de la gestion du contenu, qui s'occupait, entre autres, de positionner les bandeaux commerciaux et les commandites. Le département Costume-Coiffure-Maquillage est aussi passé à la guillotine, il ne va rester qu'une seule personne pour maquiller et une seule pour coiffer afin de répondre aux besoins de Salut Bonjour et Québec Matin. Tous les autres journalistes, lecteurs, chroniqueurs, commentateurs, etc. devront le faire par eux-mêmes. La dernière personne qui s'occupait du sous-titrage a aussi été remercié. Plusieurs quarts de travail ont aussi été abolis entre autres au montage-acquisition, assistante à la réalisation, archiviste Nouvelles, etc.

Au moment de publier le communiqué, l'employeur ne nous a toujours pas donné la liste complète des 87 postes ou emplois inclus dans les annonces. Nous n'avons reçu que 17 avis de mise à pied d'employés permanents et 21 avis de fin d'emploi pour des employés temporaires ou occasionnels. Nous savons qu'il y a aussi une vingtaine de postes vacants qui sont inclus, mais sans savoir à quelles fonctions ils appartiennent.

Nous avons aussi appris que des permanents ont reçu des avis de mises à pied, malgré que l'employeur n'a pas annoncé de fin d'emploi aux employés temporaires au préalable, ce qui est une condition dans nos conventions collectives. Nous allons investiguer et adresser la situation avec l'employeur afin que la procédure soit respectée.

Nos pensées sont avec les employés touchés, ainsi que leur famille.

Votre Syndicat